

**EVALUATION FINALE EXTERNE DU PROJET FSPI 2021-76 « Université Sans les Murs »**  
**- Projet de plateforme numérique de gestion des acteurs et de contenus pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieurs togolais**

**Termes de référence**

---

Table des matières

<b>1- Justification de l'évaluation</b> .....	<b>1</b>
<b>2- Présentation du projet évalué</b> .....	<b>2</b>
2.1 - Contexte à l'origine du projet .....	2
2.2- Objectifs et caractéristiques du projet.....	2
2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation.....	3
<b>3- Objectifs de l'évaluation</b> .....	<b>4</b>
<b>4- Pilotage de l'évaluation</b> .....	<b>5</b>
<b>5- Modalités de la prestation, démarche et livrables</b> .....	<b>5</b>
<b>5- Cadrage de la prestation</b> .....	<b>5</b>
<b>5-2 Collecte et analyses évaluatives</b> .....	<b>6</b>
<b>5-3 Finalisation</b> .....	<b>6</b>
<b>6- Calendrier prévisionnel</b> .....	<b>7</b>
<b>7- Budget</b> .....	<b>7</b>
<b>8- Compléments d'information pour l'élaboration des offres</b> .....	<b>7</b>
<b>9- Modalités de réponses et critères de sélection de l'appel à projet</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe 1</b> : Annexe financière .....	<b>9</b>
<b>Annexe 2</b> : Indicateurs de performance.....	<b>10</b>
<b>Annexe 3</b> : Matrice pour le résumé des évaluations externalisées des projets FSPI et PISCCA.....	<b>12</b>

## 1- Justification de l'évaluation

La présente évaluation porte sur le projet intitulé **Université sans les murs (USM)** – « Projet de plateforme numérique de gestion des acteurs et de contenus pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieurs togolais » –, mis en œuvre grâce au Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur la période 2021-2022. Cette évaluation finale externe, prévue dans le projet initial, est pilotée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Togo, chargé du pilotage et du suivi du projet, en lien avec les membres du comité de pilotage.

## 2- Présentation du projet évalué

### 2.1 - Contexte à l'origine du projet

Le système universitaire togolais est confronté à plusieurs difficultés qui affectent la qualité des enseignements et l'efficacité des formations. L'insuffisance d'infrastructures d'accueil des étudiants, la massification des effectifs, l'insuffisance des équipements pédagogiques et le manque d'enseignants, sont les principaux défis auxquels il doit faire face. L'innovation, quant à elle, irrigue insuffisamment les outils et les programmes d'enseignement.

L'apparition de la pandémie de la Covid-19 et les orientations d'un nouveau gouvernement togolais en 2020 ont induit et, dans une certaine mesure, accéléré la réorientation des politiques nationales en matière de digitalisation de l'offre pédagogique, afin de pouvoir assurer la continuité et la qualité des enseignements dispensés.

Le gouvernement togolais, à travers le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), a opté pour un enseignement basé sur les cours hybrides (à la fois en présentiel et en ligne), cette stratégie devant permettre ainsi aux établissements d'enseignement supérieur de contenir le problème de la massification tout en évitant les risques de propagation de la COVID-19.

L'Ambassade de France a ainsi élaboré un projet afin d'accompagner le MESR dans cette politique de digitalisation de l'offre pédagogique, en proposant la mise en place d'une plateforme numérique de gestion des acteurs et de contenus pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieurs togolais. Ce projet vient renforcer la dynamique de partenariat engagée avec le système universitaire togolais, en mettant en lien les écosystèmes français et togolais.

### 2.2- Objectifs et caractéristiques du projet

Le projet « USM » est mis en œuvre sur une durée de 24 mois (2021-2022) et est cofinancé par l'Ambassade de France (810 000 €) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du Togo (200 000 €). Son budget est ventilé comme suit : 404 000 € en année 1 et 406 00 € en année 2.

Il a pour objectif général de **promouvoir un accès équitable à l'enseignement supérieur au Togo** par le biais du développement de l'hybridation des apprentissages via un renforcement des moyens de connectivité et des capacités des établissements d'enseignement supérieur. Le projet appuie la stratégie du gouvernement togolais, notamment du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (MESR), de digitalisation des offres pédagogiques dans le supérieur.

Il est structuré autour de 3 composantes :

- **Composante 1** : Définition et mise en œuvre d'un environnement technique souple, évolutif et robuste permettant de structurer un enseignement à distance par les universités togolaises ;

**Activité 1.1** : Permettre, au sein d'un campus, un accès à la plateforme d'enseignement à distance.

**Activité 1.2** : Permettre un accès à la plateforme d'enseignement à distance pour les étudiants et les enseignants en dehors de l'université.

**Activité 1.3** : Doter les étudiants de terminaux leur permettant de mener de façon confortable les activités induites par l'enseignement à distance.

- Composante 2 : Renforcement des capacités des universités de Lomé et de Kara en matière d'enseignement numérique ;

**Activité 2.1** : Soutien aux universités de Lomé et de Kara pour le développement d'un plan de formation sur les usages du numérique pour enseigner.

**Activité 2.2** : Soutien aux étudiants dans l'appropriation des modalités d'enseignement hybrides.

**Activité 2.3** Explorer la possibilité de mettre en place une plateforme d'enseignement numérique commune entre établissements d'enseignement supérieur togolais.

- Composante 3 : Mobilisation de l'expertise et de l'offre pédagogique française et francophone.

**Activité 3.1** : Soutenir les partenariats universitaires entre les universités françaises et togolaises par la mise en place d'un appel à projets dans le domaine de la production de matériel pédagogique numérique.

**Activité 3.2** : Augmenter la mise à disposition des ressources numériques francophones gratuites et de l'offre culturelle de l'Institut français auprès des établissements d'enseignement supérieur togolais.

Le pilotage stratégique du projet est assuré par l'Ambassade de France au Togo (SCAC) en lien étroit avec le MESR. La mise en œuvre des trois composantes du projet mobilise différents partenaires togolais et français reconnus pour la qualité de leur expertise : l'entreprise Ka-Technologies, France Education International (FEI), l'Université numérique (UN). Afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet et la coordination de l'ensemble, un coordinateur technique a été recruté.

Sur le plan technologique, le projet « Université Sans les Murs » revêt un caractère pilote puisqu'il doit permettre de tester, pour la première fois au sein de l'enseignement supérieur public togolais, la solution connectique RENAL de l'entreprise Ka-Technologies. Il implique la mise en œuvre d'approches innovantes qui pourront être mises à l'échelle à l'issue du projet. Sur le plan pédagogique, l'expertise de FEI et de l'UN ont pour objet d'améliorer la gouvernance numérique de la scolarité académique, en renforçant les compétences métiers des acteurs ciblés ainsi que leurs environnements numériques de travail, mais aussi de soutenir les partenariats universitaires entre les universités françaises et togolaises par la mise en place de projets dans le domaine de la production de matériels pédagogiques.

## 2.3- Déroulement du projet et dernier état connu avant évaluation

L'exécution du projet a effectivement démarré au deuxième trimestre de l'année 2021 avec une mission préparatoire de FEI (juin 2021), le recrutement d'un coordinateur projet (septembre 2021) et la réalisation d'une étude de faisabilité par Ka-Technologies (octobre 2021). Le projet a été lancé officiellement le 7 décembre 2021, lors d'une cérémonie qui a réuni pas moins de 3 ministères (MESR, Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale – MENTD, et Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat du Togo – MEPSTA), traduction de l'intérêt porté à ce projet par le gouvernement togolais et de sa bonne appropriation par les acteurs concernés.

Ce lancement tardif s'explique par les nombreux aspects techniques à résoudre liés au caractère innovant du projet. La mise en œuvre du projet USM a en effet accusé du retard par rapport au calendrier prévisionnel, notamment concernant le déploiement de la solution RENAL dans les établissements d'enseignement supérieurs

togolais (Université de Lomé/Université de Kara). Cette dernière a été subordonnée à la rédaction d'un cahier des charges/signature d'une convention (juillet 2022), à la réception des fonds par Ka-Technologies (juillet 2022) et la livraison d'équipements matériels, laquelle a été impactée par la crise de la COVID-19 qui a considérablement allongé les délais de livraison. A ce jour, seule une partie du matériel est arrivée au Togo.

Des modifications ont également été apportées au plan de travail par FEI après le déroulement de la mission préparatoire (juin 2021). Les intitulés des trois premières composantes ont fait l'objet d'une nouvelle formulation et leur contenu revu afin de bien les situer dans le champ des actions menées par les divers partenaires du projet. (cf. infra, partie 2.2).

**L'état d'avancement du projet** est précisé dans les rapports d'activités mensuels rédigés par le coordinateur technique du projet. Le dernier rapport mensuel (novembre 2022) fait état de la situation suivante :

- Composante 1 (solution RENAL, KATEC) : 50% d'exécution
- Composante 2 (enseignement comodal, FEI/UN) : 85% d'exécution
- Composante 3 (partenariats REL (ressources éducatives libres), FEI/UN) : 75% d'exécution

La **gouvernance** du projet USM est assurée au niveau stratégique par un comité de pilotage (COPIL) et au niveau opérationnel par un comité technique (COTECH). La cérémonie de lancement du projet a tenu lieu de COPIL et à ce jour, un seul comité technique a eu lieu en mars 2022. Le prochain comité technique est prévu au mois de décembre 2022 lors de la dernière mission programmée de FEI dans le cadre de la composante 2. Par ailleurs, un événement de démonstration sur la solution déployée à l'Université de Lomé par KATEC est envisagé à réception de l'ensemble du matériel.

(NB : Les informations précises et les supports faisant état de l'avancement du projet seront communiqués aux consultant.e.s chargé.e.s de l'évaluation lors du premier comité de pilotage de cadrage)

### 3- Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du projet FSPI USM poursuit les objectifs suivants :

#### Objectifs à visée rétrospective :

- Dresser un **bilan consolidé** sur l'ensemble du projet. Il comprendra :
  - un **historique succinct des activités réalisées** en identifiant, au regard de ce contexte particulier, les événements ayant eu une incidence sur sa mise en œuvre et son niveau d'avancement ;
  - une **description des actions réalisées**, du niveau d'exécution financière, de la gouvernance du projet ; une explication des écarts éventuels par rapport aux prévisions est attendue ;
  - la **reconstitution de la logique d'intervention effective** du projet (tel qu'il a été effectivement mis en œuvre).
- Evaluer la **pertinence**, la **cohérence**, l'**efficacité**, l'**efficience**, la **viabilité** du programme et de ses activités (cf. questions évaluatives ci-dessous et indicateurs de performance du projet en annexe)

#### Objectifs à visée prospective :

- A partir des résultats obtenus, des forces et faiblesses constatées, identifier les conditions de réussite d'un programme de ce type et d'analyser dans quelle mesure, il peut-être répliqué.

Il s'agira de mettre en exergue des éléments tangibles d'aide à la décision à même d'aiguiller tout partenaire désireux mener des actions de poursuite ou de mise à l'échelle des résultats du projet. **Il est attendu que des améliorations, adaptations nécessaires et pistes concrètes soient proposées** pour le développement de futures actions capitalisant sur les acquis du présent projet et permettant tout à la fois leur pérennisation et mise à l'échelle.

## Questions évaluatives

### **Pertinence :**

- Le projet a-t-il été pertinent au regard des besoins identifiés en terme de renforcement des moyens de connectivité et de capacités des établissements d'enseignement supérieur togolais ?
- Le calibrage du projet (moyens disponibles, modalités d'intervention) était-il pertinent au regard des objectifs recherchés et besoins identifiés ?
- Le projet a-t-il su s'adapter aux évolutions du contexte (hybridation des cours, crise sanitaire) et ses objectifs sont-ils encore appropriés aujourd'hui ?

### **Cohérence :**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il été cohérent et complémentaire avec d'autres initiatives similaires financées par la France ou d'autres bailleurs (UE, PNUD, coopération allemande) ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux objectifs de la politique du MESR et du MENTD en matière de digitalisation des offres pédagogiques ?
- Quelle est l'adéquation entre les deux contenus des programmes de renforcement des capacités des acteurs du monde académique (le plan de formation des enseignants) et le plan de formation des étudiants ?

### **Efficacité :**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement des personnes cibles ainsi que les capacités des étudiants ?
- Quels ont été les effets des formations organisées pour les personnes cibles ?
- Certaines activités ont-elles été plus efficaces que d'autres et pour quelles raisons ?
- Le projet permet-il une augmentation significative de la capacité d'accueil des participants au système de visioconférence déployé par Ka-Technologies dans les deux universités publiques du Togo par rapport au système actuellement utilisé par les deux universités ?
- Quelle en est l'efficacité au regard des tests de montée en charge effectués avec les terminaux acquis au profit des étudiants ?

### **Efficiences :**

- Quel est le niveau d'efficience du projet ?
- Les résultats du projet sont-ils à la mesure des sommes dépensées ? Les indicateurs de performance du projet ont-ils été atteints ?

### **Viabilité /Pérennité :**

- Comment les conditions de pérennité ont-elles été prises en compte dans la conception et le déploiement des dispositifs/outils financés par le projet ?
- Quel est leur niveau de viabilité en fin de programme et quels sont les moyens identifiés pour assurer leur autonomie ?
- Quel est le modèle économique à mettre en place, en partenariat avec les cibles, pour soutenir la production et la publication des ressources éducatives libres du projet ?
- Quelle stratégie doit-t-on retenir pour rendre opérationnel l'observatoire des usages promu par le projet ?
- Quelle devra être la stratégie à promouvoir pour permettre un apprentissage résilient et tout au long de la vie, desdits acteurs identifiés ?
- Quelles sont les mesures à déployer pour rendre ce projet inclusif (aspect genre/handicap) et améliorer l'accessibilité aux briques constitutives de l'écosystème déployé par le projet ?
- Quelles garanties ont été offertes pour optimiser la maintenance des terminaux mis en prêts aux étudiants ?
- Le projet a-t-il contribué à renforcer la pérennisation des activités mises en place ?

## 4- Pilotage de l'évaluation

Le pilotage de l'évaluation sera assuré par l'ambassade de France au Togo, en lien avec France Education International, partenaire de mise en œuvre du projet et délégataire des fonds dédiés à la réalisation de l'évaluation finale, ceci dans le respect des principes d'impartialité de FEI.

Un comité de pilotage sera institué et il se réunira trois fois, dans la mesure du possible, en présentiel et en distanciel (au démarrage, lors de la remise du rapport provisoire et du rapport final).

Il sera composé de représentants de l'Ambassade de France, du Ministère togolais de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de France Education International, du coordinateur du projet et des représentants de l'organisme évaluateur.

Le SCAC assure la présidence du comité de pilotage et est l'interlocuteur privilégié des consultants pour l'organisation, la réalisation et la gestion administrative de leur mission, en lien avec le coordinateur du projet.

Les membres du comité de pilotage ont pour fonction de faciliter la mission d'évaluation (accès aux contacts et informations), de permettre l'expression de la variété des points de vue, d'apporter des éclairages utiles aux consultants et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation, sachant que cette dernière reste seule responsable du contenu et de la qualité du rapport final.

La validation des rapports donnant lieu à des financements est réalisée par les structures commanditaires, après prise en compte des commentaires des membres du COPIL, dans le respect de l'indépendance des consultants.

## 5- Modalités de la prestation, démarche et livrables

L'évaluation se déroulera en **trois phases comme indiqué ci-après**. Les phases s'enchaîneront après validation de chaque livrable par le SCAC.

### 5.1 Cadrage de la prestation

Basée sur des entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, cette phase de cadrage doit permettre de préciser les attentes du SCAC, le champ et l'objet de l'évaluation, finaliser la démarche méthodologique et le référentiel de l'évaluation.

Une première réunion du comité de pilotage (COPIL) sera organisée dès la sélection du prestataire pour préparer la note de cadrage et l'engagement du projet. Lors de cette réunion, la documentation disponible et les contacts identifiés pour les entretiens des différentes phases seront communiqués aux consultants par le SCAC.

#### ↳ **Livrable : la note de cadrage** (15 pages maximum)

Elle rappellera le contexte et les objectifs de l'évaluation; elle précisera les questions évaluatives, la démarche méthodologique et les outils-moyens mobilisés pour le recueil des informations. Elle mentionnera un échéancier des investigations et une liste des personnes/structures à rencontrer aux différentes phases.

### 5.2 Collecte et analyses évaluatives

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les investigations prévues dans leur offre qui leur permettront de compléter et récolter les informations nécessaires à l'élaboration du bilan et à la formulation des premières réponses aux questions évaluatives.

Les investigations (ou missions) ont pour objectif de compléter l'information nécessaire pour la réponse aux questions évaluatives. Un format hybride (échanges à distance – mission de terrain pour étudier la solution

RENAL) pourra être envisagé. Les prises de rendez-vous avec les acteurs ciblés pour des entretiens seront facilitées par le SCAC et par les porteurs de projets.

Avant le démarrage des investigations (ou missions), le prestataire fournira au SCAC les termes de référence de ces missions pour validation qui seront intégrés au rapport documentaire.

Au terme des missions, le prestataire fournit un compte-rendu qui fera l'objet d'un échange lors d'une réunion technique avec le SCAC. Ce compte-rendu comprendra les données factuelles sur la mission effectuée, les résultats de la collecte d'informations, et les limites des investigations conduites.

↳ **Livrable : le rapport d'analyse provisoire** (30 pages maximum hors annexes)

Le rapport comprendra : le bilan consolidé du projet, les 1ers éléments de réponse aux questions évaluatives, les hypothèses restant à confirmer, l'état des investigations restantes et l'échéancier.

### 5.3 Finalisation

Durant cette phase, les évaluateurs réaliseront les analyses nécessaires pour compléter leurs réponses aux questions évaluatives, établir leurs conclusions et proposer des recommandations.

↳ **Livrables : le rapport final et la fiche de synthèse de l'évaluation**

- Le rapport (50 pages maximum hors annexes) comprendra : un sommaire, un résumé de 2 à 4 pages au maximum, une présentation de la méthodologie, une synthèse du bilan consolidé du projet, les réponses aux questions évaluatives et enseignements qui s'en dégagent et les recommandations pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le SCAC.
- La fiche synthèse de l'évaluation est à compléter sur la base d'un canevas, deux pages maximum (cf. annexe 3)

**La partie prospective devra constituer une large part du rapport d'évaluation final et permettre**, sur la base de l'analyse faite et des enseignements tirés de l'évaluation, **de dégager les acquis du projet ainsi que les axes d'intervention nouveaux possibles**. Cette partie comprendra notamment des recommandations pour améliorer les dispositifs et les outils mis en place dans le cadre du projet « USM » et en assurer la pérennisation.

- Seront annexés : la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées, la documentation exploitée, une banque de données comprenant les photos des visites, les résumés des entretiens, les canevas utilisés pour recueillir les informations.

Tous les livrables seront adressés au SCAC qui se chargera de les diffuser aux membres du comité de pilotage avant leur réunion. Les consultants sont invités à prendre en compte les commentaires des membres du COPIL dans le respect de leur indépendance. Les livrables seront validés par le SCAC par courrier électronique. Les soumissionnaires peuvent proposer des amendements à cette organisation, s'ils le jugent nécessaire. Ils justifieront les modifications proposées qui ne pourront pas concerner la date d'achèvement des travaux.

## 6- Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

Etapes ou tâches	Dates ou durées prévues
<i>Date limite de dépôt des offres</i>	06/12/2022
<i>Sélection du consultant</i>	Semaine du 12/12/2022

<b><i>COPIL de démarrage</i></b>	<i>Semaine du 19/12/2022</i>
<b><i>Remise de la note de cadrage</i></b>	<i>Semaine du 02 janvier 2023</i>
<b><i>Validation de la note de cadrage</i></b>	<i>Semaine du 02 janvier 2023</i>
<b><i>Remise du rapport provisoire</i></b>	<i>Le 23/01/2023</i>
<b><i>COPIL sur le rapport provisoire</i></b>	<i>Semaine du 30/01/2023</i>
<b><i>Remise du rapport final</i></b>	<i>Le 22/02/2023</i>
<b><i>COPIL sur le rapport final</i></b>	<i>Semaine du 27/02/2023</i>

## 7- Budget

Le budget maximum disponible pour cette évaluation s'élève à 20 000 €.

## 8- Compléments d'information pour l'élaboration des offres

- **Etat de la documentation et des informations disponibles :**

Lors du premier COPIL, le service commanditaire fournira aux consultants la documentation disponible qu'il leur appartiendra de compléter.

La documentation disponible est la suivante :

- le rapport de présentation initial du projet,
- la dernière compilation du rapport de suivi des activités menées,
- l'état comptable retraçant les niveaux d'engagement et de dépenses se référant aux activités menées dans le cadre du projet.

## 9- Modalités de réponses et critères de sélection de l'appel à projet

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leur offre par mail au plus tard le **6/12/2022** aux adresses suivantes : [diatou.salomon@diplomatie.gouv.fr](mailto:diatou.salomon@diplomatie.gouv.fr) ; [nelly.agoro@diplomatie.gouv.fr](mailto:nelly.agoro@diplomatie.gouv.fr)

L'offre devra comprendre :

- **Une proposition technique** (maximum 20 pages) présentant la compréhension des contextes des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique avec un descriptif des différents outils de collecte qui seront mobilisés, le calendrier prévisionnel ;
- Une **proposition financière**, proposant une répartition prévisionnelle du nombre de jours par phase, en utilisant l'annexe financière jointe ;
- Les CV des consultant.e.s mobilisé.e.s pour les travaux ;
- Le numéro d'immatriculation fiscale de la structure ou son SIRET (copie de la carte unique de création d'entreprise...);
- Le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- Le Relevé d'Identité Bancaire.

### **Critères de sélection :**

Une équipe composée d'un.e consultant.e senior et d'un.e consultant.e junior pourra constituer un avantage. Les candidatures d'experts individuels sont également encouragées.

Cette équipe devra répondre aux critères suivants :

- avoir une expérience d'au moins cinq ans en tant que chef.fe de mission pour le/la consultant.e senior et/ou chef.fe d'équipe de projets de coopération internationale, en particulier dans le cadre de projets liés à la digitalisation d'offres pédagogiques (dans le supérieur) ;



- démontrer de réelles capacités rédactionnelles en français : études, rapports, analyses et notes stratégiques selon les besoins du client et des bénéficiaires ;
- avoir *a minima* une expérience au Togo.

La sélection des offres sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**Veillez à bien adapter les critères aux besoins de l'évaluation**

Compétences des experts dans le champ évalué (thématiques et géographique)	20 pts
Compétences en matière d'évaluation de projet et de politique publique	20 pts
Compréhension des objectifs / besoins du commanditaire	20 pts
Approche méthodologique	20 pts
Nb de jours d'expertise mobilisés	10 pts
Prix	10 pts

ANNEXE 1

Offre financière : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire			
Nom de la Société		SIRET	

	Nom Expert 1	Nom Expert 2	Nom Expert 3		
Montant par jour					

1- Phase de Cadrage	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (1)							

2 - Phase de collecte et d'analyse	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT
Sous-total (2)							

3 - Finalisation	En Nb de Jours					Total Nb de jours	Montant HT

4- Autres frais						Total Nb de jours	Montant HT

Total Nb de jours	
Coût total (ST 1 + 2 + 3+4) HT	
Coût total TTC	

## **ANNEXE 2**

Indicateurs de performance quantitatifs – liste non exhaustive (établie lors du COTECH en mars 2022 qui sera mise à disposition des évaluateurs)

**Indicateur 1** - Nombre d'établissements d'enseignement supérieur connectés au réseau intranet KA-technologies déployé par le projet.

**Indicateur 2** - Pourcentage d'universitaires formés à la production de ressources éducatives comodales et aux jeux sérieux.

**Indicateur 3** - Pourcentage d'étudiants formés aux habiletés « hard/soft digital skills » pré-requises pour suivre convenablement des cursus de formations hybrides.

**Indicateur 4** - Nombre de ressources éducatives, produites selon la formule comodale, et diffusées sur le data center du MENTD.

**Indicateur 5** - Nombre de services digitaux (hébergement de systèmes d'information, médiathèque de REL, prêts de terminaux aux étudiants, etc.) ouverts aux EES dans l'écosystème numérique du MESR, prototypé par le projet.

### ANNEXE 3

#### Matrice pour le résumé des évaluations externalisées des projets FSPI et PISCCA

**Ce résumé est à renseigner pour toutes les évaluations de projets FSPI et PISCCA qui ont été réalisées par des experts indépendants (évaluation dite « externe »).** Il doit être rédigé par les évaluateurs mandatés pour réaliser l'évaluation finale du FSPI ou PISCCA. **Le résumé devra être joint au rapport final de l'évaluation** qui sera transmis par les évaluateurs au service du MEAE responsable du projet.

##### **Avertissements pour la rédaction du résumé :**

- Ce résumé a vocation à être maqueté sous forme de fiche d'une seule page (un recto-verso) qui est identique pour les évaluations de tous les projets FSPI et PISCCA financés par le MEAE. En conséquence, **il est très important de bien renseigner l'intégralité des rubriques et de respecter les limitations indiquées en rouge** (Nb de thématiques ou ODD ; Nb de caractères maximum).
- **La qualité de la rédaction doit être irréprochable car le résumé sera publié sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.** La fiche est susceptible d'être lue par un large public : parlementaires, ONG, chercheurs, citoyens. Il importe donc que sa rédaction permette à tout le monde de comprendre aisément le projet, ses principaux résultats et les recommandations émises par les consultants.
- Le résumé ne doit pas être confondu avec un support promotionnel ou de communication qui ne mettrait en avant que les réussites du projet. **Il est essentiel que le résumé restitue fidèlement les principaux résultats constatés par les évaluateurs, qu'ils soient bons ou inférieurs aux prévisions.** Il conviendra pour cela de respecter la proportionnalité entre les points forts et les points faibles relevés dans le rapport d'évaluation.

## 1- Informations générales sur le projet et l'évaluation

### Présentation du projet évalué

**Nom du projet :** .....

**Pays concerné :** ...

**Date du début du projet** (mois-année): ..... /.....  
/.....

**Date de fin du projet** (mois-année): .....

**Financement MEAE accordé** (en euros): .....

**Cofinancements du projet** (en euros):

*Si le projet a été effectivement cofinancé, indiquer le nom des co-financeurs et le montant de leurs contributions en euros :*

...../.....

### Informations sur l'évaluation finale du projet

**Date d'achèvement de l'évaluation** (mois-année) : ...../.....

**Nom du cabinet ou des experts ayant réalisé l'évaluation :**

.../.....

**Méthodologie utilisée pour l'évaluation :**

Mentionnez les principaux outils de collecte et de traitement des informations utilisés pour réaliser l'évaluation.

*Exemples : Entretiens individuels (Nombre), entretiens collectifs (Nb), consolidation des données de suivi, revue documentaire, enquête auprès des bénéficiaires (Nb)...*

**20 mots maximum (environ 150 caractères espaces compris)**

.../.....

**Montant de l'évaluation** (en euros): .....

## 2- Contexte, objectifs et principales réalisations du projet

### Contexte :

*L'exposé doit mettre en évidence les principaux éléments utiles à la compréhension du contexte qui a justifié la mise en œuvre du projet (se concentrer sur les difficultés repérées / les problématiques sur lesquelles le projet a souhaité agir).*

**130 mots maximum (environ 800 caractères espaces compris, soit 10 lignes maximum dans cette maquette)**

...../.....

### Présentation des objectifs et activités

*Rappeler en une phrase la finalité du projet puis mentionnez les principaux objectifs et activités qui structurent le projet (ne pas mentionner la composante « Management » qui est commune à tous les projets).*

**130 mots maximum (environ 800 caractères espaces compris)**

...../.....

### Principales réalisations

Ces éléments serviront à valoriser les principales réalisations du projet qui seront mentionnées en première page des fiches-résumé. Il est recommandé de grouper les éléments par composante pour les FSPI ou grands thèmes pour donner à voir une pluralité de réalisation et ne pas se concentrer sur une seule dimension du projet. Lorsque des cibles avaient été définies lors de la conception du projet mentionnez-les à côté des résultats obtenus, par exemple : XX jeunes formés (XX prévus). La rédaction doit être très synthétique car ces éléments apparaîtront sous forme de petits paragraphes et ils doivent se focaliser sur les réalisations les plus significatives (ne pas chercher l'exhaustivité)

**Au total, entre 150 et 170 mots (environ 1.100 caractères espaces compris)**

#### Principales réalisations 1 :

...../.....

#### Principales réalisations 2 :

...../.....

#### Principales réalisations 3 (si besoin):

...../.....

### 3- Principaux résultats de l'évaluation

Par souci d'harmonisation des fiches de tous les FSPI-PISCCA, il est demandé de **présenter les principaux résultats de l'évaluation en abordant successivement, 4 thèmes :**

#### 1 - Le jugement des évaluateurs sur la pertinence du projet :

L'exposé doit permettre de savoir si les évaluateurs ont jugé le projet plus ou moins pertinent. Pour expliquer le résultat, il convient d'évoquer les principaux éléments qui justifient le niveau de pertinence observé. Exemples d'éléments susceptibles d'être mis en avant selon le niveau de pertinence: les objectifs et activités proposées étaient + ou - adaptées aux besoins des bénéficiaires visés - au contexte / Le projet a été lancé à un moment propice (pour telle ou telle raison) et il a + ou - su s'adapter aux évolutions du contexte / Les modalités d'interventions choisies étaient + ou - adaptées aux capacités partenaires ou aux bénéficiaires finaux visés / Le choix des partenaires étaient + ou - judicieux / Les financements du projet étaient + ou - adaptés à ces ambitions....

#### 2- Les principaux résultats positifs constatés par les évaluateurs :

L'exposé doit rendre compte des principaux résultats en mettant en avant les effets positifs constatés sur les bénéficiaires (personnes ou organisations soutenues selon les cas). Attention, il ne s'agit pas de rendre compte de toutes les activités réalisées (dont les plus importantes auront été valorisées en première page), mais bien de présenter les principaux effets positifs, les améliorations-progrès observés imputables au projet.

#### 3 – Les principales faiblesses ou difficultés constatées par les évaluateurs :

L'exposé doit permettre de comprendre quelles sont les principales faiblesses observées dans la mise en œuvre du projet ou l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit de se concentrer sur les éléments qui ont pu pénaliser, par exemple : la capacité du projet à atteindre tous ses objectifs / la capacité à déployer ou financer les activités prévues dans les temps / la capacité de suivre et piloter le projet.../ la capacité à mobiliser les partenaires ou bénéficiaires.../ des freins induits par la survenance de crises ou l'évolution du contexte...

#### 4- Les éléments susceptibles de favoriser, ou non, la durabilité des résultats obtenus :

Pour finir, il est attendu des éléments permettant d'estimer si certains résultats du projet ont un effet durable (ou non) et si les évaluateurs ont identifié (ou non) des éléments, des pistes susceptibles de prolonger ses effets.

**IMPORTANT:** il est attendu que l'exposé rend compte de la diversité des résultats constatés. Généralement, l'ensemble des éléments qui figurent dans la partie 2 ou 3 (selon qu'ils soient considérés comme + ou - ) permet de traiter des thèmes suivants : l'efficacité du projet (atteinte des résultats escomptés) ; l'efficience du projet (gouvernance et pilotage, bonne gestion des ressources humaines et financières disponibles, bonne gestion du temps) ; la recherche d'articulation-complémentarité avec d'autres actions similaires quand existent ; la visibilité du projet et de ses résultats. **Veillez à rester fidèle à l'intégralité des résultats de l'évaluation en respectant la proportionnalité entre les résultats positifs et les faiblesses observés.**

**Exposé sur les principaux résultats de l'évaluation:**

**Entre 500 et 600 mots (soit 40 lignes maximum dans cette matrice)**

...../.....

## 5- Recommandations de l'évaluation

L'exposé doit permettre de comprendre les recommandations proposées par les consultants. Ces dernières doivent être présentées de façon très synthétique. Si les recommandations des évaluateurs sont nombreuses, il conviendra de les regrouper par grands thèmes. Les recommandations doivent être précises et opérationnelles. Veillez à les rédiger de telle sorte qu'elles soient compréhensibles par le plus grand nombre (et pas uniquement par ceux qui connaissent le projet).

**Dans l'ensemble : 300 mots maximum**

- Titre et exposé sur la recommandation 1
- Titre et exposé sur la recommandation 2
- Titre et exposé sur la recommandation 3